

MINSANTE / CCS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 07/10/2021

REFERENCE : MINSANTE N°2021-121

OBJET : COVID19 : ACTUALISATION DU FORMAT DES REMONTEES ARS AU CCS

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

Le présent message MINSANTE vise à préciser et à encadrer les **remontées de données des ARS au Centre de crise sanitaire**. **Il annule et remplace le MINSANTE n°2021-22 (et ses messages REPLY) et la version associée du fichier de remontées hebdomadaires des données ARS au CCS (dont la dernière date du 17 mai 2021).**

Vous trouverez ci-joint le nouveau modèle de fichier à compléter et à transmettre une fois par semaine **tous les vendredis à 14h** à l'adresse centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr.

Ce nouveau tableau comporte **4 onglets** :

- Un onglet « **Point Situation** » (INCHANGE) visant à signaler **les situations particulières** et les éventuelles difficultés rencontrées dans la gestion de ces dernières (situation sanitaire particulière d'un territoire, situation impliquant une mobilisation/gestion particulière de l'ARS, tensions particulières hormis approvisionnements en médicaments/EPI/DM qui suivent des circuits de signalement dédiés, etc.), **les questions/demandes de précisions de doctrines et les demandes d'appui du niveau national** (appui à la gestion, demande de recommandations sanitaires spécifiques, de supports de communication, etc.).
- Un onglet « **Echecs vaccinaux** » (INCHANGE) visant à signaler **les cas groupés d'échecs vaccinaux** au CCS, dans le cadre de la définition et de la procédure rappelée dans le MINSANTE n°2021-102 relatif à l'investigation des échecs vaccinaux contre la Covid-19. Il est demandé de détailler le nombre d'échecs y compris graves par structure et les informations associées (type de vaccin, dates de la vaccination, etc.).
- Deux nouveaux onglets « **Reporting inspections** » relatifs aux inspections-contrôles des centres de dépistage (barnums) et des centres de vaccination Covid-19 prévues par le MINSANTE n°2021-120. Ces derniers visent à comptabiliser le nombre d'inspections réalisées, le nombre de non-conformités et le nombre de suspensions d'activités émises et d'en préciser leur nature.

Les trois onglets suivants ne sont plus demandés dans les remontées hebdomadaires :

- L'onglet « **Tests salivaires** » ;
- L'onglet « **Cluster ES** » ;
- L'onglet « **Médiateur LAC** » ; *NB : cette remontée hebdomadaire est supprimée mais pourra faire l'objet d'enquêtes flash et ponctuelles pour permettre un suivi du dispositif des Médiateurs de Lutte Anti-COVID.*

Veillez noter que ce modèle de fichier de remontées des données et indicateurs des ARS au CCS pourra être amené à évoluer.

Nous vous remercions de votre mobilisation.

Pr. Jérôme Salomon
Directeur Général de la Santé

Signé

DIFFUSION RESTREINTE